



Espace Nautique
de la Grande Garenne

Nom

Prénom

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION

ACTIVITE

Nom de l'activité

Souhait 1 : Jours Horaire

Souhait 2 : Jours Horaire

Espace aquatique	Accès	<input type="checkbox"/> Pass 12 entrées	<input type="checkbox"/> Abonnement annuel	<input type="checkbox"/> Pass 12 entrées détente
	Activités	<input type="checkbox"/> Pass 12 activités	<input type="checkbox"/> Abonnement trimestriel	

Espace forme	Accès	<input type="checkbox"/> Pass 12 entrées	<input type="checkbox"/> Abonnement annuel illimité
---------------------	--------------	--	---

COORDONNEES

Sexe M F Né(e) le

Adresse

Code postal Ville

Tel. domicile Tel. mobile

Email

En cas d'urgence, prévenir Tel. mobile

REPRESENTANT LEGAL (POUR LES MINEURS)

Nom Prénom Lien de parenté

Adresse (si différente de ci-dessus)

Code postal Ville

Tel. domicile Tel. mobile

Email **Signature obligatoire de l'autorisation de soins ci-dessous**

Pour les mineurs : j'autorise les responsables de l'Espace Nautique de la Grande Garenne à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse, ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien.

N° sécurité sociale (couvrant le mineur)

AUTORISATION

Je soussigné(e),

certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription de l'Espace Nautique de la Grande Garenne (voir au dos).

accepte de recevoir des informations de la part de l'Espace Nautique de la Grande Garenne.

accepte d'être pris en photo par l'Espace Nautique de la Grande Garenne et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies à l'UCPA et ses filiales, lesquelles seront en mesure de les utiliser selon leur convenance sur tous leurs supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.

Fait à , le

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"

ELEMENTS A FOURNIR POUR INSCRIPTION

- Fiche d'inscription abonnement activité complétée
- Copie pièce d'identité pour enfant de - de 13 ans
- Règlement par chèque libellé à l'ordre suivant « LS Portes de l'Eure »
- Certificat médical datant de moins d'un an
- Photo d'identité

Inscrit par Date / /

Réservé à l'administration

Mode de règlement

Espèces CB ANCV

Chèque n°

Banque :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

L'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE propose des programmes sportifs permettant de participer à des séances d'activités sportives et/ou d'accéder à des sites d'activité et des matériels sportifs.

Pour tout programme, sont indiqués :

- le ou les sports proposés
- le ou les lieux de pratique
- le nombre de séances et leur durée
- la période de validité du programme éventuellement les jours et horaires de pratique.

Pour la description d'un programme, vous devez vous reporter aux brochures disponibles sur les sites d'activité de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription à un programme sportif est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous invitons à consulter un médecin aux vues d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée. La présentation de ce document (dont l'ancienneté ne devra pas excéder un an) pourra vous être demandée, à tout moment, par l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE. D'autre part, dans le cadre de certaines activités spécifiques, un certificat médical, établi par un médecin du sport sera demandé pour l'accès aux sites d'activité ou séances sportives.

Les inscriptions aux programmes se font directement à l'accueil de l'établissement aux jours et heures d'ouverture d'accueil du public. Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pouvez procéder au paiement du prix en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque Vacances, ou coupons sport. Certains programmes peuvent bénéficier d'un paiement fractionné ; ces conditions de règlement sont disponibles à l'accueil. Votre inscription n'est effective que suite au paiement des sommes dues. Les conditions générales d'inscription à l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

LE PRIX

Les prix de nos programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

MODIFICATION / ANNULATION / INTERRUPTION D'UN PROGRAMME

En cas de modification d'un programme

> Du fait de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE

L'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. L'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription. Pour une demande d'annulation intervenant avant le début de votre programme, l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE rembourse les sommes déjà versées. Pour une demande pour un programme en cours, l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE rembourse les sommes déjà versées au prorata temporis du nombre de séances restant à réaliser.

> De votre fait

Toute modification de votre fait équivaut à une annulation de programme et à l'application de l'article ci dessous.

> Du fait l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE

L'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE peut être exceptionnellement contrainte d'annuler ou interrompre votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- les conditions de sécurité l'exigent,

• ou bien en cas d'événements imprévisibles l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE vous proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter.

En cas de refus de ce nouveau programme l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE rembourse les sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme.

Pour l'interruption d'un programme en cours, l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE rembourse les sommes déjà versées au prorata temporis du nombre de séances restant à réaliser.

> De votre part

Toute notification d'annulation d'un programme à venir ou toute notification d'interruption d'un programme en cours doit être faite par lettre recommandée adressée à l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE. Dans tous les cas, l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées. De la même façon, les séances non consommées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE. L'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE n'autorise pas le rattrapage des séances non consommées.

ASSURANCES

Assurance incluse dans votre programme

> Responsabilité civile : votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE pour les dommages causés à autrui à l'occasion de vos baignades à l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE et dont vous pourriez être déclaré responsable. Vous trouverez le détail des garanties sur le site www.cabinet-lafont-ucpa.com

Assurance non incluse dans votre programme

> Assurance Annulation / Interruption de programme : pour vous garantir en Assurance Annulation et Interruption de programme, il vous appartient de souscrire une assurance complémentaire.

> Assurance Accidents Corporels (sans garantie annulation) : les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le prix du programme, il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

MATERIEL

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter. Important : tout matériel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage à l'extérieur de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE, la responsabilité de l'établissement ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels.

RELATIONS USAGERS

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de votre programme ou séance, n'hésitez pas à alerter l'équipe de l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE sur place. Elle ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante. Toutefois, au-delà d'un délai de 15 jours après la séance ou l'événement concerné, aucune demande ne pourra être prise en considération.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription pour nos services. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, l'ESPACE NAUTIQUE DE LA GRANDE GARENNE se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-1 à 226-24 du code pénal.